

Décision

Générale

colonial

Décision n° 203-117-1906 chargeant M. Séré, Commis des Affaires Indigènes, des fonctions de Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général, de Commissaire de l'inscription Maritime et de Curateur aux Successions el Biens vacants.

n° 203-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

TEXTE INTÉGRAL

et sur la proposition du Secrétaire Général, M. Séré Joseph, commis de 2e classe des Affaires Indigènes, remplira les fonctions de Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général : de Commissaire de l'Inscription Maritime et de Curateur aux successions et biens vacants.